

NOTE D'INFORMATION

n° 22.36 – Décembre 2022

Profil des admis aux concours enseignants 2021 du premier degré et du second degré

- ▶ À la session 2021, 25 500 candidats sont admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'Éducation nationale, dont 85 % dans l'enseignement public. Huit admis sur dix sont issus des concours externes. Plusieurs candidats retiennent un concours après avoir échoué l'année précédente. À la session 2021, ils constituent un peu plus d'un tiers des admis aux concours externes pour le premier degré public et 27 % pour le second degré public. La plupart des admis aux concours externes d'enseignement sont des étudiants, en majorité issus des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne pour chaque niveau d'enseignement, une réussite néanmoins différenciée selon les académies dans le primaire, selon les disciplines dans le secondaire. La grande majorité des lauréats sont des femmes, proportionnellement plus nombreuses aux concours enseignants du privé sous contrat qu'à ceux du public. Les lauréats sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé, de trois à quatre ans selon le niveau d'enseignement.

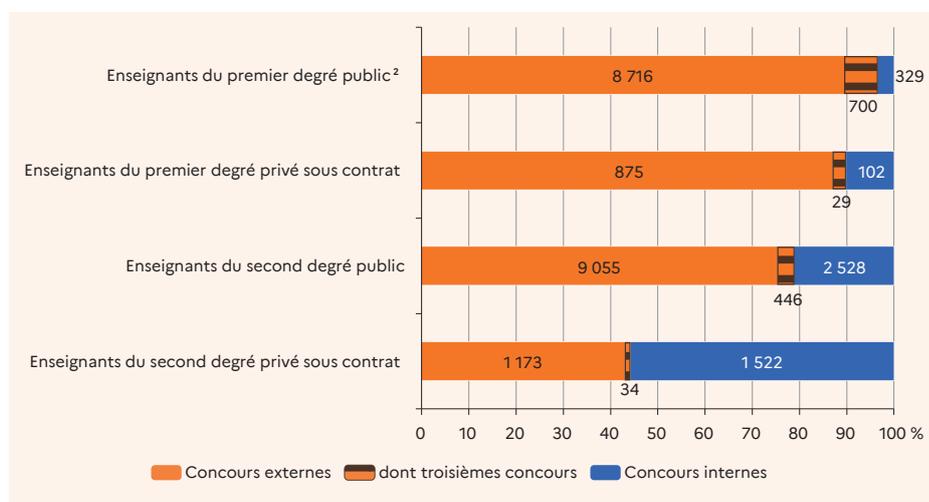
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Catherine Valette, DEPP-A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

▶ Aux concours externes et internes de personnels enseignants organisés en 2021 en France métropolitaine, et dans les départements et régions d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, 21 774 candidats ont réussi un concours de l'enseignement public et 3 735 un concours de l'enseignement privé sous contrat, soit un total de 25 509 lauréats. Parmi eux, 9 745 candidats (38 %) ont été reçus à un concours de professeurs des écoles publiques et 12 029 (47 %) à un concours de professeurs des collèges et lycées publics. Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe pour les personnels enseignants : 97 % des admis du premier degré et 79 % du second degré. C'est également le cas dans le premier degré (90 %) de l'enseignement privé sous contrat, à la différence du second degré de ce secteur (44 %) ▶ **figure 1**.

Un tiers des admis aux concours externes du premier degré public avait échoué en 2020

Lors d'une même session, les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans des académies différentes, à plusieurs concours, ou à plusieurs sections d'un même concours. Dans le premier degré, ces multi-candidatures ont été plus nombreuses à la session 2020 qu'aux sessions précédentes, en lien avec

1 Répartition des admis par type de concours et voie d'accès en 2021¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : les « concours externes » désignent les concours externe, externe spécial et troisième concours. Les « concours internes » incluent le premier concours interne, le second concours interne et le second concours interne spécial.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie, concours organisés par l'Éducation nationale, Public + Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.36. DEPP

la crise sanitaire, le calendrier des épreuves écrites des concours externes variait selon les académies. Ce n'est plus le cas à la session 2021 limitant ainsi le nombre de multi-candidatures par rapport à l'année précédente. Ainsi, dans le premier degré public, moins de 0,5 % des candidats effectifs sont admis à plusieurs concours externes contre 7 % en 2020 (voir « Pour en savoir plus » - figure 2).

Dans le second degré public, avec la possibilité de candidater à plusieurs concours à la fois, 4 % des candidats effectifs sont admis à plusieurs concours externes, un taux qui fluctue entre 3 et 5 % au cours de la décennie. Près de la moitié des admis à plusieurs concours externes le sont à la fois à l'agrégation et au Capes.

À chaque session, aux concours externes du public, le nombre de « recalés » reste élevé, de l'ordre de sept candidats sur dix au cours des dernières années pour chaque niveau d'enseignement, sans prise en compte des multi-candidatures. Certains d'entre eux avaient déjà passé sans succès les concours enseignants du public des sessions précédentes. Ainsi, pour les concours externes du premier degré public, 18 % des « recalés » à la session 2021 avaient déjà échoué dans le même niveau d'enseignement aux deux sessions précédentes de 2020 et de 2019, et 15 % pour les concours externes du second degré public. D'autres ont réussi après plusieurs tentatives. Ainsi, 35 % des admis aux concours externes de professeurs des écoles publiques en 2021 sont des candidats qui ont échoué à un concours externe en 2020, et 27 % pour les concours enseignants du second degré public. Parmi ces admis, certains d'entre eux n'avaient pas non plus réussi le concours en 2019, 12 % pour le premier degré et 8 % pour le second degré.

Plus d'anciens étudiants Inspé admis aux concours externes du public que du privé

Depuis 2014, les concours enseignants se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. À la session 2021, 29 % des lauréats d'un concours externe dans le premier degré public déclarent être déjà titulaires d'un diplôme de niveau master 2 au moment de l'inscription et 47 % dans le second degré public.

Globalement, aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants, y compris les élèves ENS, représentent plus de la moitié des admis : 57 % dans le premier degré et 64 % dans le second degré ↘ figures 3 et 4. Une grande partie d'entre eux est issue des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), principalement en première année de master. Ainsi, les étudiants se déclarant issus d'un Inspé constituent la majorité des admis aux concours externes de professeurs des écoles (52 %), du Capes (51 %), et plus encore du Capeps (74 %). En revanche, ils constituent moins de 1 % des admis à l'agrégation, les étudiants hors Inspé représentant 37 % des admis et les élèves ENS 26 %. Globalement, la proportion d'étudiants hors Inspé aux concours externes s'établit à 5 % dans le premier degré et 18 % dans le second degré. Ils ont majoritairement suivi une préparation au concours (respectivement 77 % et 74 %).

3 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles, session 2021¹

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public²					
Étudiants en Inspé	4 908	52,1	32,4	87,9	24,3
Étudiants hors Inspé	434	4,6	28,6	84,6	27,0
Enseignants ³	749	7,9	24,5	85,2	30,6
Personnels d'éducation et de surveillance	560	6,0	19,1	80,7	28,6
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 398	14,9	25,6	87,2	35,2
Sans emploi	1 367	14,5	27,1	83,6	32,7
Total	9 416	100,0	28,4	86,4	28,0
Concours internes du public					
Enseignants ³	169	51,4	37,3	76,3	36,4
dont contractuels	110	33,5	35,3	78,2	34,0
Personnels d'éducation et de surveillance	53	16,1	22,9	75,5	31,7
Autres emplois dans secteur public	107	32,5	31,0	78,5	37,8
Total	329	100,0	32,0	76,9	36,1
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants en Inspé	125	13,8	30,1	96,0	26,0
Étudiants hors Inspé	241	26,7	30,9	94,6	24,7
Enseignants ³	283	31,3	17,7	94,3	33,0
Personnels d'éducation et de surveillance	23	2,5	16,9	87,0	28,6
Autres emplois dans secteurs public ou privé	99	11,0	28,1	97,0	35,5
Sans emploi	133	14,7	28,8	97,0	35,2
Total	904	100,0	24,1	95,1	30,3
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants ⁴	102	100,0	29,7	93,1	37,4

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

4. Enseignants du privé.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM, Public + Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.36. DEPP

Dans le premier degré, 32 % des étudiants en Inspé présents sont admis, 29 % pour les étudiants hors Inspé. Dans le second degré, les élèves ENS, très minoritaires sauf à l'agrégation, ont globalement le meilleur taux de réussite. Les étudiants, Inspé ou non, obtiennent également des taux de réussite nettement supérieurs à la moyenne avec toutefois un ratio légèrement en faveur des étudiants hors Inspé. Pour chacun des niveaux d'enseignement, les enseignants et les personnels d'éducation et de surveillance affichent les taux de réussite les plus faibles.

Dans le premier degré public, les étudiants Inspé ont un taux de réussite supérieur aux autres étudiants dans la plupart des académies

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui garantissent aux lauréats une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente de celle où ils ont suivi leur scolarité. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, quatre académies métropolitaines affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé parmi les admis (supérieures à 63 %) : celles de Reims, Limoges, Nancy-Metz et Strasbourg. Dans les deux académies offrant le plus de postes, Créteil et Versailles, le ratio s'établit à 48 %

et 50 %. Dans les académies d'outre-mer, il fluctue entre 11 % pour Mayotte et 80 % pour la Polynésie. En parallèle, la proportion d'étudiants hors Inspé parmi les admis est inférieure à 2 % pour les académies de Nancy-Metz, Poitiers, Strasbourg et Rouen. Elle atteint 11 % pour celle de Rennes (voir « Pour en savoir plus » - figure 5). Dans certaines académies, les étudiants Inspé présentent des taux de réussite bien supérieurs aux étudiants hors Inspé. C'est le cas pour celles de Mayotte (+ 26 points), Martinique et Strasbourg (+ 21 points), Polynésie et La Réunion (+ 18 points). À l'inverse, dans certaines académies, les étudiants hors Inspé réussissent mieux que les étudiants Inspé, principalement dans celles de Corse (+ 26 points), Reims (+ 25 points) et Orléans-Tours (+ 20 points).

Dans le second degré public, les taux de réussite sont globalement favorables aux étudiants Inspé ou hors Inspé selon le type de disciplines

Aux concours externes du second degré public, le taux de réussite des étudiants Inspé varie selon la discipline. Ils ont globalement des taux de réussite supérieurs de 18 points à ceux des étudiants hors Inspé dans les disciplines professionnelles, de 12 points dans les disciplines artistiques, et de 3 points dans les disciplines littéraires et sciences humaines. L'écart est légèrement en faveur

4 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré en 2021¹ (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public									
Étudiants en Inspé	0,7	50,7	73,9	32,4	36,1	41,4	30,1	58,4	24,8
Étudiants hors Inspé	36,6	18,8	9,4	1,3	1,8	17,9	31,9	54,9	25,3
Élèves ENS	26,0	0,8		0,7		4,7	69,9	42,0	23,9
Enseignants ²	26,8	10,1	4,3	40,1	38,3	17,6	15,0	52,8	36,0
Personnels d'éducation et de surveillance	0,1	2,7	9,0	1,4	3,5	2,8	13,1	56,2	27,5
Autres emplois dans secteurs public ou privé	4,0	7,5	0,7	18,9	15,0	8,0	20,1	44,4	38,1
Sans emploi	5,8	9,4	2,7	5,2	5,3	7,6	20,4	45,0	31,0
Effectifs	1 529	5 568	670	556	1 178	9 501	24,0	53,8	28,4
Concours internes du public									
Enseignants ²	98,0	90,6	50,6	97,2	90,2	92,5	14,7	59,1	38,9
dont contractuels		70,2	43,0	87,1	70,6	42,5	21,4	58,9	37,5
Personnels d'éducation et de surveillance		4,9	44,3		2,2	3,6	10,9	51,6	30,5
Autres emplois dans secteur public	2,0	4,5	5,1	2,8	7,6	3,9	10,1	59,6	41,5
Effectifs	996	987	79	109	357	2 528	14,3	58,8	38,7
Concours externes du privé sous contrat									
Étudiants en Inspé		30,3	61,3	22,5	15,2	29,3	27,9	67,2	25,7
Étudiants hors Inspé		14,7	22,6		3,4	12,9	31,2	62,6	25,7
Élèves ENS		0,2				0,2	66,7	50,0	24,5
Enseignants ²		35,3	12,9	69,4	61,8	39,4	16,8	60,3	33,8
Personnels d'éducation et de surveillance		1,2	1,6		1,7	1,2	8,4	53,3	27,3
Autres emplois dans secteurs public ou privé		8,7		6,1	12,3	8,7	17,9	61,9	37,8
Sans emploi		9,6	1,6	2,0	5,6	8,3	21,0	57,0	31,0
Effectifs		918	62	49	178	1 207	20,7	62,4	30,4
Concours internes du privé sous contrat									
Enseignants ³	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	25,1	65,2	38,5
Effectifs	144	963	112	93	210	1 522	25,1	65,2	38,5

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

3. Enseignants du privé.

Lecture : aux concours externes du public, les étudiants hors Inspé représentent 36,6 % des admis à l'agrégation.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.36. DEPP

6 Taux de réussite des lauréats des concours externes, par origine, selon la discipline et le concours, dans le second degré public en 2021¹ (en %)

Origine des candidats	Lettres classiques		Lettres modernes		Allemand		Anglais		Mathématiques	
	Agrégation	Capes	Agrégation	Capes	Agrégation	Capes	Agrégation	Capes	Agrégation	Capes
Étudiants en Inspé		58,6	0,0	47,9	50,0	67,0	0,0	33,5	8,0	64,5
Étudiants hors Inspé	50,0	83,3	17,9	72,8	45,5	58,8	26,2	51,2	42,5	60,8
Élèves ENS	100,0	100,0	90,6	50,0	80,0	25,0	88,2	55,6	87,7	50,0
Enseignants ²	15,2	64,3	8,9	28,8	19,0	61,8	7,0	16,9	4,8	21,0
Personnels d'éducation et de surveillance	0,0	60,0	0,0	29,2		80,0	0,0	20,9	0,0	21,7
Autres emplois dans secteurs public ou privé	25,0	25,0	16,7	33,8	22,2	59,0	3,9	24,7	14,9	38,5
Sans emploi	0,0	55,6	6,3	35,1	55,6	71,0	40,5	23,5	20,1	42,7
Total	36,5	65,7	17,2	45,9	25,5	64,1	15,7	30,2	22,3	48,1

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie, Public.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.36. DEPP

des étudiants Inspé dans les disciplines scientifiques (+ 1 point). En revanche, les étudiants hors Inspé réussissent mieux de 8 points en éducation physique et sportive et de 5 points en langues. Toutefois, au sein de ces groupes de disciplines, les écarts de taux de réussite entre étudiants Inspé et hors Inspé sont très variables selon la discipline ou le concours [figure 6](#) et (voir « Pour en savoir plus » - figure 7).

Parmi les disciplines sous tension ces dernières années, présentant des taux d'admission insuffisants en 2021, les étudiants Inspé ont des taux de réussite supérieurs à ceux des étudiants hors Inspé aux Capes externes d'allemand (+ 8 points) et de mathématiques (+ 4 points) contrairement au Capes de lettres classiques. Alors que les étudiants Inspé réussissent mieux que les étudiants hors Inspé à l'agrégation externe d'allemand, le taux de réussite est cinq fois supérieur en faveur de cette

deuxième catégorie à l'agrégation externe de mathématiques.

Concernant les disciplines à forts effectifs en 2021 comme l'anglais et les lettres modernes, l'écart est aussi en faveur des étudiants hors Inspé au Capes externe (respectivement + 18 points et + 25 points).

Les lauréats qui étaient sans emploi ou dans un emploi hors Éducation nationale diversifient les profils recrutés

Les viviers de recrutement externe se sont ouverts à d'autres catégories que les étudiants. Il s'agit principalement d'actifs hors Éducation nationale (salariés du secteur privé ou fonctionnaires hors ministère de l'Éducation nationale).

Dans l'enseignement public, ils représentent en 2021, avec les candidats sans emploi

et d'autres catégories d'actifs (personnels d'éducation ou enseignants) 43 % des lauréats des concours externes pour le premier degré, et 36 % pour le second degré [figures 3 et 4](#). Le poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement est significatif aux concours externes du premier degré public. En effet, les candidats qui étaient en emploi dans les secteurs public ou privé hors éducation y constituent 15 % des recrutements pour 8 % dans le second degré. Leur part est supérieure au CAPLP (15 %) et plus encore au Capet (19 %). La proportion de candidats sans emploi est, elle aussi, importante et près de deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré. Les taux de réussite des non-étudiants aux concours externes, en général inférieurs à ceux des étudiants, varient selon les profils. Pour le secondaire public, les candidats hors Éducation nationale ou sans emploi

obtiennent de meilleurs taux de réussite que les personnels d'éducation ou enseignants dont les chances de succès sont divisées par deux par rapport à celles des étudiants issus des Inspé. Pour un classement comparable, les écarts de réussite sont moins marqués dans le primaire. La proportion de lauréats ayant une expérience d'enseignement est quatre fois plus élevée dans le privé sous contrat que dans le public pour le primaire, deux fois plus pour le secondaire.

Aux concours internes de l'enseignement public, à l'exception de l'agrégation et du Capes, la majorité des lauréats dans le secondaire sont des enseignants contractuels visant la titularisation, de l'ordre de 70 % aux Capes et CAPLP, et 87 % au Capet, contre 33 % dans le primaire. Les autres lauréats se déclarant enseignants sont déjà titulaires d'un concours, visant alors une mobilité au regard du caractère académique des concours du premier degré, en plus du souhait de changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

Entre 2013 et 2021, la part des étudiants parmi les admis recule, plus fortement dans le privé sous contrat

La structure des recrutements externes depuis 2013 se modifie : la part des étudiants admis aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat baisse de

8 points pour le premier degré, et de 6 points pour le second degré. Aux concours externes de l'enseignement public, la proportion d'étudiants admis fléchit de 2 points dans le primaire, et de 3 points dans le secondaire **↘ figure 8**. Ce recul se situe dans un contexte de diminution, depuis 2017, du nombre d'étudiants inscrits en Inspé dans les masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie).

Si le métier d'enseignant semble attirer un peu moins les étudiants, la proportion de candidats ayant exercé une activité professionnelle hors Éducation nationale se renforce aux concours externes (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé). Entre 2013 et 2021, leur part progresse de 4 points pour le premier degré privé, d'environ 2 points pour le premier degré public et le second degré public et privé. De plus, les candidats sans emploi viennent s'ajouter à cette diversité de profils. Sur la période, leur poids s'accroît, plus dans le privé (+ 3 points pour le primaire, + 2 points pour le secondaire). En 2021, la proportion de candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignants, d'éducation ou de surveillance est plutôt similaire à celle de 2013, à l'exception du second degré privé (+ 3 points sur la période).

La part de femmes parmi les lauréats diminue aux concours externes du second degré depuis 2013

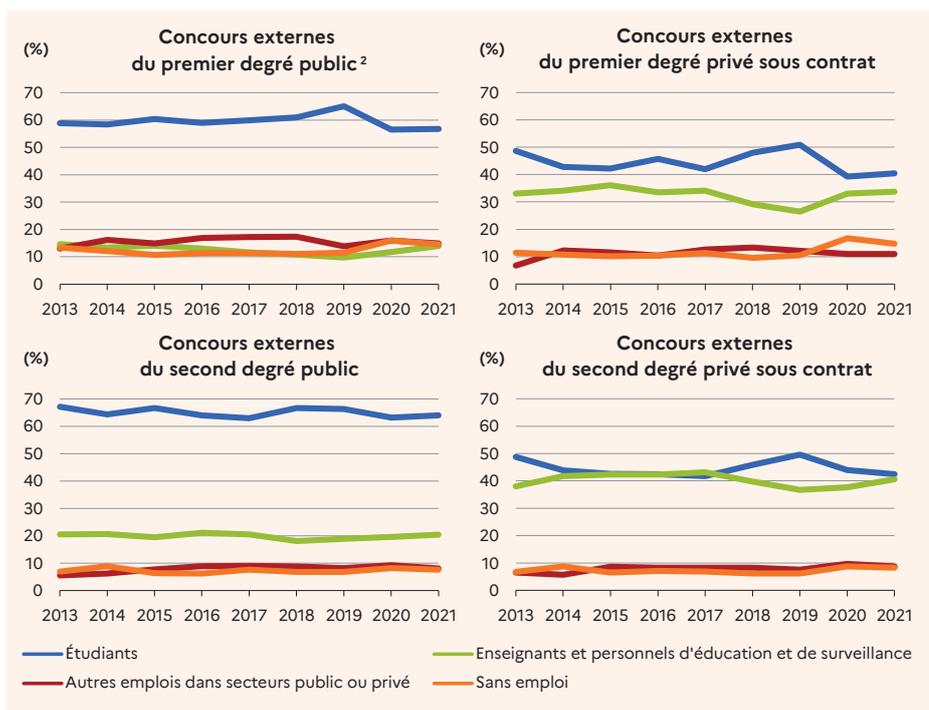
Dans l'enseignement primaire, les femmes sont plus largement majoritaires aux concours externes qu'internes dans le public (respectivement 86 % et 77 % des admis). La proportion de femmes est particulièrement élevée aux concours externes (95 %) et internes (93 %) dans le privé sous contrat **↘ figure 3**. En revanche, dans l'enseignement secondaire, les recrutements internes restent plus féminisés que les recrutements externes : 59 % contre 54 % pour le public, et 65 % contre 62 % pour le privé sous contrat **↘ figure 4**.

Aux concours externes, la part de femmes a tendance à décroître entre 2013 et 2021 dans le second degré, tandis que leur part se maintient sur la période dans le premier degré (voir « Pour en savoir plus » - figure 9).

70 % des admis aux concours externes du public ont moins de 30 ans

À la session 2021, aux concours externes, les candidats âgés de 25 ans ou moins représentent près de la moitié des lauréats dans l'enseignement public pour chaque niveau d'enseignement, contre un tiers dans l'enseignement privé pour le primaire (29 % pour le secondaire) (voir « Pour en savoir plus », - figure 10). Depuis 2013, la moyenne d'âge des admis a augmenté d'un à deux ans, du fait de la réforme de la formation des enseignants élevant le niveau de recrutement de bac + 3 à bac + 5 et de la diversification des profils de candidats (voir « Pour en savoir plus » - figure 11). La moyenne d'âge reste liée au parcours antérieur. Dans l'enseignement public, elle est moins élevée aux concours externes qu'internes, autour de 28 ans **↘ figures 3 et 4**. Les étudiants y sont en moyenne plus jeunes : 24-25 ans pour les étudiants issus des Inspé. C'est onze ans de moins que les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré et treize ans de moins pour le second degré. L'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes, de huit ans pour le primaire, de dix ans pour le secondaire. ■

↘ 8 Origine des lauréats des concours externes depuis 2013¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours.

Réf. : Note d'Information, n° 22.36. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.36, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques